

N° 98

# SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1985

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1986, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME IX

COMMERCE EXTERIEUR

Par M. Marcel DAUNAY,

Sénateur

---

(1) Cette commission est composée de MM. Michel Chauty, président ; Jean Colin, Richard Pouille, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Daunay, André Rouvière, Louis Minetti, secrétaires ; MM. François Abadie, Bernard Barbier, Charles Beaupetit, Jean-Luc Bécart, Georges Berchet, Marcel Bony, Amédée Bouquerel, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Louis de Catuelan, Jean-Paul Chambriard, William Chervy, Auguste Chupin, Marcel Costes, Roland Courteau, Lucien Delmas, Bernard Desbrière, Henri Elby, Jean Faure, Philippe François, Yves Goussebaire-Dupin, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Remi Herment, Jean Huchon, Bernard-Charles Hugo (Ardeche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Lacour, Robert Laucournet, Bernard Laurent, France L'échenault, Yves Le Cozannet, Charles-Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Marcel Lucotte, Paul Malassagne, Guy Malé, René Martin, Paul Masson, Serge Mathieu, Louis Mercier, Mme Monique Midy, MM. Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Claude Prouvoeur, Jean Puech, Albert Ramassamy, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Ivan Renar, Michel Rigou, Roger Rinchet, Josselin de Rohan, Michel Sordel, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 2951 et annexes, 2987 (annexe n° 33), 2989 (tome V), 2992 (tome XV) et In-8° 895.  
Sénat : 95 et 96 (annexe n° 24) (1985-1986)

Loi de Finances - Commerce extérieur.

## SOMMAIRE

	Pages
<b>INTRODUCTION</b> .....	4
 <b>CHAPITRE PREMIER : L'EVOLUTION RECENTE DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE : LE RALENTISSE- MENT DU REEQUILIBRAGE</b> .....	5
 <b>I. LA POURSUITE DU REEQUILIBRAGE DE NOS ECHANGES EXTERIEURS EN 1984</b> .....	5
 <i>A. EVOLUTION D'ENSEMBLE</i> .....	5
 <i>B. EVOLUTION SECTORIELLE</i> .....	6
 <i>C. VENTILATION GEOGRAPHIQUE</i> .....	7
 <b>II. MAIS UNE NOUVELLE DEGRADATION DE NOS ECHANGES EXTERIEURS AU PREMIER SEMESTRE 1985</b> .....	8
 <i>A. UN MOUVEMENT DE REEQUILIBRAGE DE LA BALANCE COMMERCIALE AUJOURD'HUI MOINS RAPIDE</i> .....	8
 <i>B. UNE EVOLUTION SECTORIELLE DIFFERENCIEE</i> .....	8
1. Un nouveau record agro-alimentaire .....	9
2. La facture énergétique .....	9
3. Un excédent industriel .....	9
 <i>C. UNE MODIFICATION SENSIBLE DE LA LOCALISATION DES ECHANGES</i> .....	10
 <b>CHAPITRE II : LES CREDITS BUDGETAIRES DU COMMERCE EXTERIEUR</b> .....	13
 <i>I. LES CREDITS DES SERVICES ET ORGANISMES CHARGES DE PROMOUVOIR NOS EXPORTATIONS</i> .....	13

<b>A. LE SERVICE DE L'EXPANSION ECONOMIQUE A L'ETRANGER</b> .....	13
1. L'activité du service en 1984 et 1985 .....	13
2. Les prévisions pour 1986 .....	15
<b>B. LES ORGANISMES DE PROMOTION DE NOTRE COMMERCE EXTERIEUR</b> .....	17
1. Le centre français du commerce extérieur (C.F.C.E.) .....	18
2. Le comité français des manifestations économiques à l'étranger (C.F.M.E.) .....	19
3. L'agence pour la coopération technique industrielle et économique (A.C.T.I.M.) .....	21
4. L'école nationale d'exportation .....	21
<b>II. LES AIDES A L'EXPORTATION</b> .....	22
<b>A. LES BONIFICATIONS D'INTERET</b> .....	22
<b>B. LA COUVERTURE DES RISQUES A L'EXPORTATION</b> .....	23
1. L'assurance crédit (chapitre 14-01-7) .....	23
2. La garantie du risque économique (chapitre 01-14) .....	24
3. L'assurance prospection et l'assurance foire (chapitre 14-01-72) .....	24
<b>C. DES PROCEDURES MOINS UTILISEES EN 1984</b> .....	25
<b>III. LES PRETS PUBLICS A L'EXPORTATION</b> .....	26
<b>A. LES PRETS A LA B.F.C.E. POUR LE FINANCEMENT D'ACHATS DE BIENS D'EQUIPEMENT PAR DES ACHETEURS ETRANGERS</b> .....	26
<b>B. LES PRETS DU TRESOR A DES ETATS ETRANGERS EN VUE DE FACILITER L'ACHAT DE BIENS D'EQUIPEMENT</b> .....	27
<b>C. LA CONSOLIDATION DES DETTES COMMERCIALES DES PAYS ETRANGERS</b> .....	27
<b>CONCLUSION</b> .....	28

**Mesdames, Messieurs,**

Après l'amélioration sensible enregistrée en 1984 –le déficit de nos échanges extérieurs avait été ramené de 48,9 à 25 milliards de francs– l'année 1985 sera marquée par un ralentissement du rééquilibrage puisque le déficit atteint – 23,6 milliards de francs pour les neuf premiers mois contre – 18,9 milliards de francs durant la même période de 1984.

Ces résultats à mi parcours confirment la fragilité de notre commerce extérieur qui souffre de faiblesses structurelles (mauvaise spécialisation sectorielle, déficiences géographiques) interdisant tout redressement durable du solde de nos échanges si une politique commerciale plus agressive n'est pas entreprise.

Après avoir exposé les traits principaux de l'évolution récente de nos échanges, votre rapporteur pour avis fera le point de la politique de soutien de notre commerce extérieur et exposera les actions essentielles prévues pour 1986.

## **CHAPITRE PREMIER : L'EVOLUTION RECENTE DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE : LE RALENTISSEMENT DU REEQUILIBRAGE**

### **I. LA POURSUITE DU REEQUILIBRAGE DE NOS ECHANGES EXTERIEURS EN 1984**

#### **A. EVOLUTION D'ENSEMBLE**

L'amélioration des résultats de notre commerce extérieur s'est poursuivie en 1984, le déficit de nos échanges étant ramené de 48,9 à 25 milliards de francs (en données F.A.B.-F.A.B.). Quant au taux de couverture des importations par les exportations, il est passé de 93,7% en 1983 à 97,2% en 1984.

Nos ventes à l'étranger se sont accrues de 5,2% en volume et de 14,7% en valeur en raison de l'appréciation du dollar sur la période. Elles s'élèvent à 850 millions de francs pour 1984. Cependant, la part française dans les exportations mondiales continue de régresser, passant de 11% à 10,5% en 1984.

Dans le même temps, nos importations ont augmenté à un rythme soutenu et atteint 875 milliards de francs. Leur accroissement régulier en valeur (+ 12,4%) a masqué une évolution en volume plus contrastée (+ 2,4%). En effet, la bonne tenue de la compétitivité des produits français sur le marché intérieur a limité les achats à l'étranger, alors que l'élasticité des importations à la croissance connaissait en fin de période un niveau très faible.

Cependant, l'évolution du commerce extérieur en 1984 a montré une légère reprise de la demande intérieure et une inquiétante croissance de la pénétration étrangère.

Pour l'ensemble des secteurs, le taux de pénétration s'est accru en moyenne de 1 point par an entre 1981 et 1984, ce qui correspond à la tendance de longue période enregistrée depuis 1970.

## B. EVOLUTION SECTORIELLE

Les résultats ci-dessous mettent en évidence les forces et les faiblesses de l'économie française :

### TAUX DE PENETRATION ETRANGERE (en valeur)

Année	1983	1984
Agriculture	15,1	15,8
I.A.A.*	12,4	13
Energie	32,4	32,2
Industrie	30,4	32,3

\* Industries agricoles et alimentaires

### RESULTATS DU COMMERCE EXTERIEUR FRANCAIS Soldes CAF

(en milliards de francs)

Année	1983	1984
Agro-alimentaire	21,5	25,4
Energie	- 168,7	- 188,8
Industrie	59,6	96,7
Divers	4,0	5,8
Ensemble	- 83,3	- 60,9

On constate :

– un excédent agro-alimentaire en nette progression (25,4 milliards de francs, contre 21,5 milliards de francs en 1983), en raison de l'important effort d'exportation du secteur céréalier et des industries agro-alimentaires,

- un alourdissement de la facture énergétique de 20 milliards de francs en 1984, en raison de l'accroissement des prix, lié à la hausse du dollar sur la période. Dans le même temps, les volumes importés se sont réduits en raison de la stabilisation de la consommation d'énergie et de la croissance de la production nationale.

- un accroissement de l'excédent industriel qui passe de 59,6 à 96,7 milliards de francs en 1984.

### C. VENTILATION GEOGRAPHIQUE

L'année 1984 confirme l'évolution de la structure de nos échanges extérieurs marquée, au cours des dernières années, par l'accroissement de nos échanges avec les pays de l'O.C.D.E. au détriment des pays en voie de développement exportateurs de pétrole, du fait de la réorientation géographique de notre approvisionnement.

#### STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE DE NOS ÉCHANGES EXTÉRIEURS

	Importations		Exportations	
	1983	1984	1983	1984
O.C.D.E., dont .....	71,8	72,6	69,8	71,5
C.E.E. ....	49,8	50,3	49,2	48,9
Europe hors C.E.E. ....	10,5	10,6	11,9	11,8
États-Unis .....	7,7	7,7	6,3	8,1
Japon .....	2,6	2,3	1,2	1,1
Hors O.C.D.E., dont .....	28,2	27,4	30,2	28,5
Pays exportateurs de pétrole .....	4,3	4,2	4,3	3,7
Pays en voie de développement	14	13	11,4	11,2
pétroliers .....	8,6	8,9	12,1	11,2
Autres pays en voie de développement				

(en pourcentage de nos échanges)

## **II. MAIS UNE NOUVELLE DEGRADATION DE NOS ECHANGES EXTERIEURS AU PREMIER SEMESTRE 1985**

Les échanges extérieurs de la France ont été déficitaires de 18,2 milliards de francs au cours du premier semestre 1985 (en données brutes F.A.B.-F.A.B.).

Ce résultat, très voisin de celui du premier semestre de l'année 1984, marque donc une inflexion dans le mouvement de rééquilibrage rapide de notre balance commerciale amorcé au début de l'année 1983 et confirme la fragilité du redressement de notre commerce extérieur.

### ***A. UN MOUVEMENT DE REEQUILIBRAGE DE LA BALANCE COMMERCIALE AUJOURD'HUI MOINS RAPIDE***

Après un vigoureux redressement en 1983 puis en 1984, notre commerce extérieur a connu, au cours du premier semestre 1985, une évolution plus étale en partie due à une conjoncture extérieure moins favorable.

En effet, malgré le ralentissement important de l'augmentation des prix en France, le différentiel d'inflation est resté défavorable par rapport à la plupart de nos partenaires et a pesé, parfois lourdement, sur la compétitivité-prix de nos produits, notamment à l'exportation.

Dans le même temps, le ralentissement de l'expansion aux Etats-Unis et au Japon, et la poursuite d'une faible croissance en Europe ont entraîné une moindre progression de la demande mondiale adressée à la France.

Enfin, les niveaux records atteints par la monnaie américaine, notamment au cours du premier trimestre, s'ils ont permis des gains de compétitivité importants pour les produits français sur certains marchés, ont lourdement pesé sur les prix de nos importations, libellés pour plus du tiers en dollars.

### ***B. UNE EVOLUTION SECTORIELLE DIFFERENCIEE***

Les comparaisons des résultats sectoriels au cours des premiers semestres 1984 et 1985 montrent une évolution nettement différenciée d'un poste à l'autre.

### **1) Un nouveau record agro-alimentaire**

L'excédent agro-alimentaire s'est accru de 5 milliards de francs au cours du premier semestre par rapport au premier semestre 1984.

Cette évolution masque toutefois une dégradation du résultat des industries agro-alimentaires (performances réduites de 1 milliard de francs sous l'effet d'importations très soutenues), les échanges de produits agricoles ayant dégagé un excédent supplémentaire de 6 milliards de francs.

Cet excellent résultat est dû notamment à l'essor des exportations céréalières (+ 4 milliards de francs), les très bonnes récoltes de la campagne qui s'achèvent étant allées de pair avec une vive demande étrangère.

**2) La facture énergétique** s'est alourdie de 2,6 milliards de francs au cours du premier semestre, et ce malgré un important ralentissement en volume des importations au cours du second trimestre.

Cependant, l'évolution de la consommation énergétique et le maintien des stocks à un faible niveau dans l'attente de la baisse parallèle du dollar et du prix des hydrocarbures prévue pour la fin de l'année ont permis de limiter les effets de l'évolution des prix par une légère réduction des volumes importés en fin de période.

**3) Un excédent industriel** stabilisé, dans l'ensemble, à son niveau de 1984. L'analyse selon les différents postes ne montre que des évolutions de faible amplitude dans la comparaison des données brutes de semestre à semestre.

Toutefois, une étude menée sur la nature de nos échanges industriels fait apparaître pour la première fois un repli des livraisons liées aux grands contrats qui peut être estimé à 3 milliards de francs pour le premier semestre 1985.

Dans l'ensemble, les résultats douaniers pour le premier semestre 1985 montrent une légère amélioration par rapport à la même période de l'année précédente, qui est cependant sans rapport avec l'évolution très favorable qu'a connue notre commerce extérieur au cours des dernières années.

### **C. UNE MODIFICATION SENSIBLE DE LA LOCALISATION DES ECHANGES**

Le bilan géographique de nos échanges au cours du premier semestre 1985 fait apparaître un accroissement de notre déficit avec l'O.C.D.E. (- 43,9 milliards de francs au lieu de - 40,2) qui recouvre des mouvements différenciés :

- forte dégradation du solde énergétique liée à la diversification de nos approvisionnements pétroliers ;

- légère amélioration des résultats agro-alimentaires, malgré les mauvais résultats avec la C.E.E. ;

- amélioration globale de nos échanges industriels avec l'O.C.D.E., portée notamment par nos échanges avec les Etats-Unis, alors que dans le même temps, ils se dégradent avec la République fédérale d'Allemagne.

Nos échanges hors O.C.D.E. connaissent au contraire une évolution très favorable, liée notamment :

- à l'apparition d'un excédent global du commerce extérieur avec les pays de l'Est (reprise des échanges industriels, importantes exportations agricoles) ;

- aux effets de la diversification de nos approvisionnements énergétiques qui compensent la forte dégradation de nos échanges industriels avec l'O.P.E.P.

Ces résultats du premier semestre 1985 confirment donc que le rééquilibrage annoncé en 1984 était fragile. Le commerce extérieur de la France souffre en effet de faiblesses structurelles bien connues (mauvaise spécialisation sectorielle, déficiences géographiques inquiétantes) qui interdisent tout redressement durable du solde de nos échanges, si une politique différente n'est pas menée dans ce domaine.

En ce qui concerne les **faiblesses sectorielles**, force est de constater que si la France dispose de points forts tels que l'agro-alimentaire, l'aéronautique et le matériel militaire, notre industrie est déficiente dans le secteur des biens d'équipement professionnel et dans les biens de consommation. Il conviendrait de tout mettre en oeuvre pour améliorer notamment le solde de nos échanges de machines de traitement de l'information (- 7 milliards de francs), de machines de bureau (- 4,8 milliards de francs) de machines outils (- 2 milliards de francs) ou d'appareils radiologiques et médicaux (- 1 milliard de francs), secteurs pour lesquels le taux de pénétration des produits étrangers varie de 75 à

100%. Cette dépendance vis-à-vis de l'étranger ne fera qu'accroître le déficit de la balance commerciale en cas de reprise de l'investissement (4% prévus en 1986).

De même, il est indispensable de reconquérir le marché intérieur pour un certain nombre de biens de consommation qui accusent des déficits importants, tels que l'électronique grand public (- 6,9 milliards de francs), le meuble (- 5 milliards de francs) la chaussure (- 2,6 milliards de francs) les vêtements masculins (- 2,3 milliards de francs) les jouets (- 2,2 milliards de francs) ou l'équipement ménager (- 2 milliards de francs).

Quant à la **répartition géographique de nos échanges**, votre commission insiste sur la nécessité d'améliorer notre commerce extérieur avec nos partenaires de la C.E.E., puisque la France n'enregistre un excédent commercial qu'avec la Grèce, le déficit cumulé avec tous les autres atteignant 60,4 milliards de francs en 1984. De plus, c'est la France qui perd le plus de parts de marché des neufs principaux pays exportateurs de l'O.C.D.E..

Enfin, nous sommes absents des marchés les plus porteurs à l'extérieur de l'O.C.D.E., qu'il s'agisse des pays de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANSEA) ou de la Chine qui ne représentent respectivement que 1% et 1,6% de nos échanges extérieurs.

Votre commission déplore le retard pris par les entreprises françaises dans la prospection de ces marchés d'autant plus intéressants que la situation financière des pays concernés en fait des clients solvables.

## **CHAPITRE II : LES CREDITS BUDGETAIRES DU COMMERCE EXTERIEUR**

Il n'existe pas de document de synthèse permettant de récapituler l'effort de la Nation dans le domaine du commerce extérieur.

Les crédits destinés au commerce extérieur sont en effet inscrits dans trois fascicules budgétaires : les charges communes, les comptes spéciaux du Trésor et les services économiques et financiers.

Votre rapporteur examinera ces dépenses sous trois aspects :

- les moyens mis à la disposition des services et organismes chargés de promouvoir nos exportations,
- les aides financières à l'exportation,
- les prêts publics consentis aux exportateurs ou aux Etats étrangers qui commercent avec la France.

### **I. LES CREDITS DES SERVICES ET ORGANISMES CHARGES DE PROMOUVOIR NOS EXPORTATIONS**

#### **A. LE SERVICE DE L'EXPANSION ECONOMIQUE A L'ETRANGER**

##### **1) L'activité du service en 1984 et 1985**

Au cours des années 1984 et 1985, l'activité des postes d'expansion économique a été marquée par une continuité dans les orientations suivantes :

- nécessité impérieuse de contribuer à maintenir l'équilibre de la balance commerciale de la France dans le cadre d'un environnement économique international marqué par les profondes mutations nées de la crise,

- souci de répondre en profondeur aux attentes des exportateurs français, en leur fournissant une information et une aide personnalisée et directement utilisables, dans le but de développer la pénétration des entreprises françaises, notamment des petites et moyennes entreprises, sur les marchés extérieurs.

Pour atteindre ces objectifs, le service s'est tout d'abord efforcé d'améliorer son implantation à l'étranger, en poursuivant le redéploiement de ses effectifs vers les postes situés dans les pays qui constituent les marchés les plus larges et les plus solvables pour nos exportateurs : Etats-Unis, Italie, Espagne, Grande-Bretagne, Indonésie, Algérie, Chine, Japon, Australie, République fédérale d'Allemagne.

La création en 1984 et 1985 des postes de Canberra, Bilbao et Miami s'inscrit dans cette perspective.

L'exercice 1986 verra pour sa part l'affirmation de notre présence sur le marché chinois, par l'ouverture des postes de Shangai et Canton.

La poursuite de la mise en oeuvre des prestations « Sesame » (service de soutien et d'accompagnement sur les marchés extérieurs) fournies aux entreprises, constitue également un des axes prioritaires de la politique du service.

La direction des relations économiques extérieures dispose en effet à ce jour de 30 implantations regroupant entre autres personnels, quelque 260 agents spécialisés par secteur ou par produit.

Ce service permet d'offrir aux firmes françaises, désireuses d'établir des courants durables d'exportation sur les marchés concernés, un service public personnalisé, à la seule condition, qu'elles aient au préalable pris l'attache des directions régionales du commerce extérieur (D.R.C.E.).

La direction générale des relations avec le public (D.G.R.P.) a procédé, pour sa part, à la mise à jour de la brochure de présentation de ce service qui va prochainement diffuser dans les chambres de commerce et d'industrie, ainsi qu'auprès des syndicats professionnels et qui précise le mode d'emploi « Sesame », les coordonnées des services des D.R.C.E. et comporte un annuaire des 260 agents qui, classés par pays et produits, accueillent désormais nos exportateurs et les assistent auprès de leurs correspondants en Europe.

Le succès de la procédure « Sesame » a conduit à étendre ce service au-delà des frontières de la C.E.E. et à le proposer pour quatre nouveaux pays : Autriche, Suisse, Espagne, Portugal.

Il est à noter que les chambres de commerce et d'industrie participent désormais étroitement à cette opération, à laquelle sont associées certaines banques particulièrement désireuses d'apporter une contribution significative à la promotion du commerce courant ;

Par ailleurs, l'équipement des postes en matériel informatique a débuté en octobre 1984, avec l'arrivée des micro-ordinateurs dans les postes européens. 26 postes d'expansion économique sont à l'heure actuelle informatisés. La formation des agents à l'étranger est assurée par des volontaires du service actif national, eux-mêmes préalablement formés à Paris.

## 2) Les prévisions pour 1986

Les crédits budgétaires prévus à cette effet dans le fascicule des « services économiques et financiers » figurent dans le tableau ci-dessous : (en millions de francs)

	1985	1986
1) Dépenses de fonctionnement:		
Personnel .....	587,44	630,9
Matériel et remboursement de frais (chap. 34-82) .....	174,02	190,68
Divers (chap 37-94) .....	0,10	0,10
2) Dépenses en capital Chap. 57-10 (Crédits de paiement)	1,0	1,0

Avec une dotation globale de 795,90 millions de francs, les dépenses de fonctionnement marquent une progression de 3,2%. Ces crédits sont essentiellement destinés à l'informatisation des postes d'expansion économique à l'étranger. Quant aux dépenses en capital, elles demeurent au niveau de 1985, ce qui signifie une régression en francs constants. Les principales orientations de ce budget sont les suivantes :

### a) Les personnes

En ce qui concerne les personnels titulaires et contractuels français, le traitement relatif à l'indice 100 de la fonction publique est porté de 25 600 F en 1985 à 26 000 F en 1986 (+ 3,51%).

Il est également envisagé une remise à niveau de 12,2 millions de francs des crédits destinés au paiement des indemnités de résidence pour tenir compte de l'effet change-prix qui affecte les rémunérations des agents en poste à l'étranger.

Pour les agents auxiliaires étrangers, un ajustement d'un montant de 11,2 millions de francs est proposé en vue de prendre en compte à la fois l'évolution des salaires dans les différents pays de résidence (+ 2,5 millions de francs) et un effet de change affectant 90% des crédits concernés (+ 8,7 millions de francs).

Par ailleurs, est proposée la suppression de 8 emplois d'agents contractuels du service de l'expansion économique à l'étranger, représentant une économie d'un montant de 2,2 millions de francs.

Enfin, 36 emplois d'agents contractuels de catégorie B sont transformés en 25 emplois d'agents contractuels de catégorie A.

*b) Les crédits de fonctionnement* du titre III comportent les mesures suivantes :

- au titre des effets de change, un ajustement de 9,6% (soit 17,4 millions de francs) a été retenu sur la base des crédits dépensés en devises fortes. Cette revalorisation est destinée à traduire l'évolution de la valeur du dollar américain,

- une réduction de 3%, ce qui correspond à une économie de 5 millions de francs de crédits,

- le regroupement au sein du chapitre 34-05 des crédits des relations avec le public affectés au service de l'expansion économique (- 0,3 million de francs).

*c) Les principales mesures nouvelles* destinées à traduire les *actions prioritaires* du gouvernement comprennent :

- l'inscription d'un crédit de 3 millions de francs pour l'ouverture des postes de Shangai et Canton,

- l'affectation d'une dotation de 3,9 millions de francs destinée à financer la création de 35 emplois de V.S.N.A. (volontaires du service national actif),

- l'ajustement de 6 millions de francs de la dotation de crédits informatiques en vue de poursuivre le programme d'informatisation des postes à l'étranger et des directions régionales.

## **B. LES ORGANISMES DE PROMOTION DE NOTRE COMMERCE EXTERIEUR**

Les subventions destinées à ces organismes sont inscrites au budget du ministère de l'économie et des finances, section « services financiers ».

Elles évoluent comme suit :

(en millions de francs)

	1985	1986	Différence
Participation à des expositions internationales (chap. 42 80-10) .....	26,1	15,1	- 11
Subventions pour l'expansion économique (chap. 44-84) dont .....	205,02	215,68	+ 10,6
- C.F.C.E. (1) .....	145,5	156,13	+ 10,5
- C.F.M.E. (2) .....	59,1	59,1	-
- B.I.E. et B.I.T.D. (3) .....	0,32	0,41	+ 0,1
Coopération technique Actim (chap. 44-88) Art. 10 et 20 .....	145,8	159,41	+ 13,6

(1) Centre français du commerce extérieur

(2) Comité français des manifestations économiques à l'étranger

(3) Bureau international des exportations - Bureau international des tarifs douaniers

### 1) Le centre français du commerce extérieur

1984 a constitué une année de consolidation de la profonde réforme de structure qu'à connue l'établissement fin 1982.

Des résultats encourageants ont été enregistrés :

- Les agents du C.F.C.E. en premier lieu, ont continué d'assurer la mission de service public de l'établissement, tout en accédant à un niveau de professionnalisme élevé, acquis grâce à leurs activités tournées vers :

- . des entreprises performantes, capables de soutenir un effort continu à l'exportation et dont les techniques commerciales font figure d'exemples pour celles, moins productives et compétitives, que le centre doit également assister ;

- . les marchés d'avenir ciblés dans le cadre de séquences d'action à partir de couples prioritaires pays/produits. Les séquences d'actions constituent une nouvelle méthode de travail, de sensibilisation par étapes comportant successivement : une mission de repérage d'un agent à l'étranger une étude fine, des réunions d'entreprises concernées, enfin, l'organisation de missions individuelles ou collectives. 75% environ de ces séquences concernent les pays industrialisés de l'O.C.D.E. et près de 12% les nouveaux pays industrialisés d'Asie du Sud-est.

La qualité croissance, la rapidité, le suivi des prestations offertes par ces agents, jeunes (35 ans de moyenne d'âge) et bien formés (60% de cadres ont été pour beaucoup dans cette évolution.

- La gamme des produits du C.F.C.E. à l'égard des entreprises a été renouvelée et les interventions se sont multipliées :

. lancement de nouvelles catégories d'études : études de pénétration sur les marchés étrangers, études de stratégie des grands groupes étrangers, études approfondies sur les tendances de la consommation.

Au total, près de 190 études réalisées, publiées et diffusées en 1984 et 16 000 ouvrages vendus par la Librairie du commerce international hors MOCI (15 000 exemplaires diffusés hebdomadairement, environ 70 000 lecteurs).

. organisation de nouvelles journées et réunions d'information de P.M.E. à base de thèmes sectoriels et géographiques (ex. : le jouet aux Etats-Unis, les comestiques en Grande-Bretagne, la robotique en Italie) ou de thèmes tertiaires (ex. : le renforcement des fonds propres des entreprises exportatrices, les aides à l'implantation à l'étranger).

Au total, 47 journées et réunions ont accueilli plus de 4 000 participants.

. enfin, le système informatisé de diffusion sélective de l'information, appelé Télémaque (3 780 abonnés au 31 décembre 1984) a émis en moyenne 1 200 messages quotidiens aux abonnés.

Quant aux prestations rendues ponctuellement (conseil individualisé, renseignements commerciaux, réglementaires, juridiques, fiscaux, information économique et géographique et invitations de décideurs étrangers), elles représentent aujourd'hui des dizaines de milliers d'interventions par an, en accroissement rapide : on a enregistré ainsi en 1984 :

- 32 000 interventions personnalisées, dont 10 000 approfondies et bon nombre assurées sur le site même de l'entreprise par les deux directions impliquées dans la fonction conseil -la Direction des produits agro-alimentaires et la direction des industries et services- :

- 10 000 demandes juridiques et fiscales ;
- 44 000 informations réglementaires ;
- 10 000 renseignements de notoriété ;
- 7 500 personnalités ou acheteurs invités.

Enfin, dans le cadre d'expositions, salons, réunions techniques, missions et tests de produit, les entreprises mobilisées dépassent les 4 500 par an (1). Depuis 1981 ce sont près de 14 000 firmes qui ont été ainsi mobilisées sur les marchés étrangers.

(1) L'essentiel des opérations est assuré par le Comité des Foires qui a participé à 149 foires et salons spécialisés à l'étranger en 1984 et mobilisé plus de 3 500 entreprises.

Des liaisons opérationnelles ont été développées avec les interlocuteurs naturels du C.F.C.E. que sont les différents départements ministériels engagés à l'exportation, à la recherche de complémentarités techniques et financières (ministère de l'agriculture -et les offices agricoles qui en dépendent-, directions sectorielles du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur, ministère de la santé, des relations extérieures, de l'urbanisme, du logement et des transports, de l'environnement). Avec eux sont aujourd'hui conçus, programmés, organisés et suivis des procédures et programmes de soutien aux entreprises, des analyses statistiques mondiales, des études, des actions de sensibilisation, des missions à l'étranger.

Ce type de liaison s'est aussi notablement renforcé depuis deux ans avec l'A.C.T.I.M. (1) et la C.O.F.A.C.E. (2) ainsi qu'avec de très nombreux syndicats de branches et d'organisations professionnelles avec lesquelles sont montées des opérations collectives et des actions d'aides individuelles d'entreprises. Des relations privilégiées sont également assurées avec six grandes banques ayant conclu des conventions avec le C.F.C.E..

Les entreprises, enfin commencent à connaître quelle que soit leur taille, l'établissement en tant que point d'appui principal en France en matière de commerce international.

La composition de la clientèle a fortement évolué depuis 1981 en direction des P.M.E. -75% de l'effectif désormais-. Elle inclut néanmoins un pourcentage élevé de leaders à l'exportation et P.M.I. vedettes, faisant plus de 30% de leur chiffre d'affaires à l'exportation.

Une telle reconnaissance est le signe d'une évolution d'autant plus significative qu'en deux années, nos ventes industrielles à l'étranger ont augmenté de 33% (en francs courants), ce qui revêt le caractère d'une véritable mutation pour les sociétés françaises.

Le C.F.C.E. est devenu dans ces conditions un carrefour national permanent de l'exportation qui reçoit plus de 50 000 visiteurs chaque année depuis deux ans. La subvention versée à l'établissement est revalorisée de 10,5 millions de francs pour 1986 et atteint 156,13 millions de francs.

## **2) Le comité français des manifestations économiques à l'étranger (C.F.M.E.)**

L'activité du C.F.M.E. en 1984 a marqué une progression satisfaisante par rapport aux exercices précédents, malgré une conjoncture

(1) A.C.T.I.M. : Agence pour la coopération technique, industrielle et économique.

(2) C.O.F.A.C.E. : Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur.

intérieure maussade qui a nécessité des efforts particuliers dans la mobilisation et le recrutement des exposants dont les budgets « Promotion » ont été resserrés.

Le nombre des manifestations réalisées a atteint 149 (dont 125 salons internationaux) et 4 050 exposants y ont participé.

Les pays de l'O.C.D.E., et plus particulièrement la République fédérale d'Allemagne, les États-Unis et le Japon, pays prioritaires pour notre commerce extérieur ont mobilisé l'essentiel des moyens du C.F.M.E. en 1984. Les autres marchés sur lesquels l'action du C.F.M.E. s'est développée ont été l'Asie du sud et la Chine.

L'action du C.F.M.E. en 1984 s'est répartie d'une manière équilibrée sur le domaine des biens d'équipement (industries agro-alimentaires et secteur électronique-télécommunications notamment), et celui des biens de consommation (secteur de l'habitat en particulier).

Le nombre d'opérations réalisées sera de l'ordre de 170. Votre commission déplore cependant l'insuffisance des participations de la France à ces manifestations. A titre de comparaison, la Grande-Bretagne a réalisé 400 opérations de cette nature en 1984. En outre, l'augmentation du nombre des exposants sera probablement faible, en raison des difficultés croissantes de mobilisation des entreprises confrontées à des difficultés financières alors même que l'aide que peut leur apporter le Comité décroît sensiblement du fait du non accroissement de ses moyens.

Une grande continuité apparaît dans l'action du comité en 1985 par rapport à l'exercice précédent.

L'accent mis sur les manifestations spécialisées a été renforcé. On note cependant l'augmentation en 1985 du nombre et de l'importance des manifestations purement françaises telles que les expositions dans le domaine de la construction et de l'agro-alimentaire en U.R.S.S., l'exposition « La Maison Française » à Chicago ou les Journées techniques françaises en Thaïlande, actions qui se sont toutes traduites par des succès.

Par ailleurs, les formes d'intervention du comité continuent à se diversifier afin de répondre plus souplesment encore aux demandes des entreprises : manifestations françaises (expositions, conférences techniques, quelques fois conjointes), sections françaises dans les expositions internationales, soutien financier et technique aux sociétés exposant individuellement dans des expositions internationales, actions collectives de promotion à l'occasion de ces expositions, promotions commerciales dans les grands magasins étrangers, etc..

### **3) L'agence pour la coopération technique, industrielle et économique (ACTIM)**

Cet établissement dont l'activité s'exerce à la fois dans le cadre bilatéral et multilatéral, informe les décideurs étrangers sur les possibilités technologiques de l'industrie française et forme un certain nombre de spécialistes étrangers, utilisateurs de techniques et d'équipements français. Sa dotation était égale à 124,57 millions de francs en 1985 ; elle s'élève à 138,17 millions de francs pour 1986.

### **4) L'Ecole nationale d'exportation**

Bien que ne figurant pas dans les tableaux relatifs aux services de l'expansion économique à l'étranger, elle fait partie des organismes de promotion du commerce extérieur. Elle a bénéficié d'une dotation de 4,34 millions de francs en 1985 et recevra 15 millions pour 1986..

La création de l'Ecole nationale d'exportation (E.N.E.) a pour objectif essentiel de renforcer la présence économique et commerciale de la France dans le monde. Elle a été conçue comme un dispositif capable de pallier les faiblesses du système de formation existant tout en s'y intégrant.

L'école qui reprend les activités de l'I.C.I. (Institut de commerce international) mais en élargissant considérablement son champ d'action, présente cinq caractéristiques.

Elle s'attachera avant tout à dispenser un enseignement pratique et assurera des formations complémentaires longues destinées à des cadres et dirigeants en activité dans les entreprises. Elle contribuera ainsi à renforcer le dispositif actuel sans entrer en concurrence directe avec les enseignements consulaires ou universitaires qui assurent une formation première.

Toutefois, les besoins de formation se situant également à un niveau intermédiaire dans l'entreprise, un des trois cycles prévus s'adressera à des techniciens et agents de maîtrise en activité.

La troisième caractéristique consistera à créer un dispositif décentralisé permettant à des établissements de province ayant passé une convention avec l'école de dispenser un enseignement sous label E.N.E.. Qu'il s'agisse de formations universitaires, consulaires ou privées, celles-ci pourront de cette façon bénéficier d'un apport pédagogique et d'une contribution non négligeable de spécialistes en tant que de besoin.

L'E.N.E. offrira également une ouverture internationale grâce à ses stagiaires et conférenciers étrangers.

## II. LES AIDES A L'EXPORTATION

Il convient de distinguer les aides aux grands contrats d'une part et, d'autre part, les aides au commerce courant. Les aides aux grands contrats peuvent revêtir deux formes : les bonifications d'intérêt accordées par l'Etat et les assurances à l'exportation gérées par la C.O.F.A.C.E. (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur).

### A. LES BONIFICATIONS D'INTERET

Le dispositif permet aux exportateurs français d'offrir à leurs clients étrangers un crédit de moyenne ou longue durée à un taux stabilisé et bonifié, c'est-à-dire inférieur aux taux d'intérêt interne applicable aux crédits commerciaux.

L'intérêt de ce système est d'aligner les conditions de crédit offerts aux clients étrangers sur les conditions offertes par nos principaux concurrents.

Deux procédures sont utilisées :

– Le réescompte auprès de la Banque de France : la fraction moyen terme des crédits à l'exportation peut être réescomptée à un taux privilégié auprès de la Banque de France. Cette procédure n'entraîne aucun coût mais occasionne une moins value qu'on peut calculer en multipliant l'encours moyen des créances réescomptées par le différentiel d'intérêt existant entre le taux moyen du marché monétaire et le taux bonifié de réescompte appliqué. Pour 1984, la moins value a régressé légèrement pour s'établir à 6,03 milliards de francs.

– les bonifications d'intérêt accordées par l'Etat : elles sont appliquées à cinq procédures :

- les préfinancements à taux stabilisé : ils permettent à un exportateur de biens d'équipement de financer à taux fixe son découvert de trésorerie pendant toute la période de fabrication ;

- les paiements progressifs : ce sont des crédits relais entre la naissance de la créance et l'achèvement des responsabilités actives de l'exportateur ;

- la fraction à plus de 7 ans des crédits à l'exportation ;

- les accords de consolidation de dettes ;

- la stabilisation des crédits en devises.

Ces différentes opérations ont totalisé un coût budgétaire de 5 526 millions de francs en 1984, pour un total d'encours engagé de 116,2 milliards de francs, à un taux moyen du marché monétaire de 11,74%. Pour 1985, le coût est estimé à 3 753 millions de francs.

## ***B. LA COUVERTURE DES RISQUES A L'EXPORTATION***

Les crédits nécessaires pour assurer l'équilibre des diverses procédures de garantie gérées par la C.O.F.A.C.E. sont inscrits au chapitre 14-01 du budget des charges communes. L'intervention de l'Etat consiste à garantir globalement à la C.O.F.A.C.E. l'équilibre financier de chaque régime.

### **1. L'assurance-crédit (chapitre 14-01-71)**

L'exercice 1984 est marqué par un résultat technique positif de 1,1 milliard de francs, contre un résultat déficitaire de 3,7 milliards de francs en 1983.

Cette évolution résulte de la conjugaison de plusieurs facteurs (doublement des récupérations principalement sur les consolidations, triplement des bénéfices de change et accélération de la perception des primes.

Les indemnités totales sont passées de 9,5 milliards de francs à 8,9 milliards de francs à un niveau très élevé.

Le montant des primes a représenté 3,5 milliards de francs en progression de 20,5% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due pour l'essentiel à la résorption du retard accumulé par la C.O.F.A.C.E. au cours des années précédentes dans la délivrance de ses polices et à l'accélération de la perception des primes.

Pour 1986, l'assurance-crédit (article 71 du chapitre 14-01 du Titre premier du budget des charges communes) ne recevra aucune dotation.

## **2. La garantie du risque économique (chapitre 14-01-60)**

La garantie du risque économique vise à garantir les exportateurs contre une évolution imprévisible de leurs prix de revient durant la période de fabrication d'un bien.

La charge budgétaire nette de cette procédure a été de 570 millions de francs en 1985 au lieu de 1 000 millions de francs en 1984. Cette diminution résulte d'une diminution du taux d'indemnisation due au ralentissement de l'inflation, dont l'effet est atténué par une accélération des liquidations sur les dossiers en stock.

Pour 1986, 1 000 millions de francs sont inscrits à ce titre à l'article 60 du chapitre 14-01.

## **3. Assurance-prospection et assurance-foire (chapitre 14-01-72)**

L'assurance prospection a pour objet de couvrir les entreprises, moyennant le paiement d'une prime de risque et d'une prime sur les recettes, contre les risques commerciaux qu'elles encourent lors de la prospection de nouveaux marchés étrangers.

Ce dispositif comprend également deux autres procédures, l'assurance-offre qui a pour objet d'assurer une entreprise qui participe à un appel d'offre international contre la non obtention du marché et l'assurance-foire qui permet aux entreprises de couvrir les frais exposés à l'occasion d'une manifestation commerciale agréée.

Cette procédure se développe de façon satisfaisante, mais la charge pour l'Etat s'alourdit constamment. La charge budgétaire prévue pour 1986 est de 650 millions de francs contre 595 millions de francs en 1985.

Le montant des nouvelles opérations garanties s'est accru de 30% environ entre 1983 et 1984. Deux tiers des entreprises aidées sont des P.M.E. Le total des budgets garantis a dépassé le milliard de francs en 1984. Le coût budgétaire de l'assurance-prospection a suivi une évolution

comparable, passant de 160 millions de francs en 1982, à 260 millions de francs en 1983 et à 442 millions de francs en 1984. Les perspectives pour l'année 1985 font état d'un coût budgétaire d'environ 600 millions de francs.

Sur le plan géographique, la procédure vise essentiellement la prospection des marchés des pays développés, notamment le Etats- Unis.

Cette procédure a été étendue aux secteurs du tourisme et des transports afin d'amener de nouvelles couches de bénéficiaires.

### ***C. DES PROCEDURES MOINS UTILISEES EN 1984***

L'année 1984 se caractérise par la stagnation de nos prises de commandes de grands contrats et par un tassement des dépenses attachées à l'ensemble des procédures.

#### *a) les commandes nouvelles ont stagné par rapport à 1983*

Celles-ci, qui avaient reculé sensiblement en 1983, se sont stabilisées en 1984 sous le double effet de la crise financière touchant un grand nombre de nos clients et d'une diminution de l'excédent financier des pays pétroliers.

Toutefois, une amorce de reprise est apparue au deuxième semestre 1984 et semble se prolonger depuis le début de l'année 1985, il est vrai, essentiellement soutenue par le secteur militaire et le secteur aéronautique.

#### *b) les livraisons ont chuté de 135 milliards de francs à 120 milliards de francs*

Cette baisse enregistre la décreue progressive des prises de commandes amorcée à la mi 1982.

*c) Les paiements* ont, quant à eux, progressé de 102 milliards de francs à 121 milliards de francs. Ce phénomène provient essentiellement d'une augmentation des acomptes sur affaires nouvelles et de l'augmentation des affaires prises au comptant.

Les années 1985 et 1986 vont voir se développer la mise en place de refinancements dans le cadre d'accords de consolidation. Ils permettront, en contrepartie du coût de bonification des crédits correspondants, de limiter le montant des indemnités versées par la C.O.F.A.C.E.

L'activité de la C.O.F.A.C.E. en 1984 est marquée par un excédent de ses ressources sur ses emplois, tant pour les opérations gérées pour son propre compte que pour celles gérées pour le compte de l'Etat.

Le montant des capitaux assurés par la C.O.F.A.C.E. pour son propre compte a augmenté de 22% en 1984 avec une progression sensiblement égale à celle des exportations françaises de biens courants : les polices délivrées pour le compte de l'Etat ont, en revanche, marqué le pas en se stabilisant néanmoins à un haut niveau.

Les perspectives pour 1985 sont tributaires de l'évolution de la situation de certains pays (consolidation des dettes polonaises, difficultés égyptiennes, accélération des consolidations de certains pays et rééchelonnement sans refinancement pour d'autres). Toutefois, à mi-exercice, on estime pouvoir équilibrer les comptes de la C.O.F.A.C.E.

### **III. LES PRETS PUBLICS A L'EXPORTATION**

Ces prêts sont regroupés dans divers comptes spéciaux du Trésor (n° 903-06, n° 903-07 et n° 905-08).

#### ***A. LES PRETS A LA B.F.C.E. POUR LE FINANCEMENT D'ACHATS DE BIENS D'EQUIPEMENT PAR DES ACHETEURS ETRANGERS***

Le compte n° 903-06 retrace les prêts que le Ministre de l'économie, des finances et du budget est autorisé à contracter en cas de besoin à la Banque française pour le commerce extérieur, en vue de faciliter le financement de biens d'équipement par les acheteurs étrangers.

Ce compte n'a reçu depuis 1980 qu'une seule dotation en 1982 (500 millions de francs) qui a été annulée le 17 février 1982. Aucun crédit n'est inscrit à ce titre pour 1986.

## **B. LES PRETS DU TRESOR A DES ETATS ETRANGERS EN VUE DE FACILITER L'ACHAT DE BIENS D'EQUIPEMENT**

L'activité de ce compte (n° 903-07) permet la mise en oeuvre d'une partie importante de notre aide bilatérale aux pays en voie de développement.

L'évolution des crédits ouverts traduit non seulement les priorités de la politique du commerce extérieur vers les pays en voie de développement, mais aussi et surtout, la volonté de la France d'accroître, grâce aux prêts du Trésor qui en est une constituante importante, son aide à ces mêmes pays. Le montant des crédits nécessaires pour 1986 dépend, quant à lui, des engagements pris au cours des quatre ou cinq années précédentes. Le total des engagements pris, pour lesquels des versements seront nécessaires au fur et à mesure de la réalisation des projets, atteint au 31 juillet 1985 11 638 millions de francs. L'enveloppe pour 1986 est fixée à 2 630 millions de francs.

## **C. LA CONSOLIDATION DES DETTES COMMERCIALES DES PAYS ETRANGERS**

Le compte spécial du Trésor n° 905-08 retrace la charge de la consolidation des dettes commerciales des pays étrangers résultant d'accords signés avant juillet 1981. En effet, les accords conclus postérieurement sont désormais refinancés par la B.F.C.E.

Ce compte est un compte à découvert. Le découvert a été fixé à 4 385 millions de francs pour 1984 et 1985. Il restera fixé à la même somme pour 1986.

## CONCLUSION

Votre rapporteur pour avis considère que le niveau des crédits proposés pour 1986 sera insuffisant pour redresser durablement nos échanges extérieurs.

Il déplore en particulier l'insuffisance du soutien au commerce courant, qui représente plus de 85% de nos ventes à l'étranger et qui ne reçoit, selon une récente étude de la Chambre de commerce et d'industrie que 15% environ des aides publiques.

En outre, il regrette que la reconquête du marché intérieur ait été sacrifiée à la promotion des exportations, qui, si elle est indispensable, n'est pas suffisante pour retrouver l'équilibre de nos échanges.

Il déplore également que la politique conduite par le Gouvernement ne s'efforce pas de faire disparaître les faiblesses structurelles de nos échanges extérieurs caractérisés par une mauvaise spécialisation sectorielle et un déséquilibre géographique préoccupant.

Il estime enfin que la France manque de dynamisme et d'agressivité commerciale par rapport à ses principaux concurrents, ce qui explique que nous enregistrons avec le Royaume-Uni la plus forte baisse des parts de marché de l'ensemble des pays européens depuis 1980 (- 14,5%).

Nous aurons encore 20 milliards de francs de déficit en 1985, alors que c'est un excédent de 20 à 30 milliards qu'il faudrait réaliser pour réduire notre endettement extérieur.

C'est pourquoi il propose de rejeter les crédits du commerce extérieur pour 1986.

**Suivant les conclusions de son rapporteur pour avis, la commission a décidé de donner un avis défavorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur pour 1986.**